

résolution, il appartenait à la société. Pour être admis comme novice, il suffisait qu'on n'eût pas été séparé de l'Église romaine, qu'on n'eût pas renoncé à la foi catholique, en adhérant à quelque communion schismatique, qu'on n'eût pas été frappé d'une sentence comme hérétique; on exigeait encore que les postulants n'eussent pas déjà porté l'habit religieux dans un autre ordre; qu'ils ne fussent pas engagés dans les liens du mariage, ni dans ceux d'une servitude légitime, et qu'ils ne fussent point atteints de quelque infirmité grave; en outre, lorsque l'aspirant ne se trouvait dans aucun de ces cas de réprobation, il était obligé de répondre à une série de questions sur sa naissance et ses parents, sur ses affaires particulières et ses inclinations, sur sa capacité et sa conduite religieuse, publique ou privée. Il devait déclarer qu'en matière de foi il s'en rapporterait à la décision de la société; il devait faire le serment qu'il était décidé à quitter le monde pour suivre Jésus-Christ.

Quand l'aspirant avait répondu à toutes ces questions d'une manière affirmative et satisfaisante, l'examen se continuait, et on lui apprenait ses obligations envers la société; on l'avertissait que les frères n'admettaient dans leur sein que des hommes entièrement détachés des affections de la chair et du sang; qu'il était donc nécessaire qu'il fit abnégation personnelle de tous ses sentiments; que pour commencer le sacrifice, il devait vivre sous l'obéissance de plusieurs supérieurs dans un des collèges de l'ordre; qu'il devait se défaire des biens qu'il possédait et renoncer à ceux qui pourraient lui échoir; que cette distribution serait faite à la société préférablement à sa famille, pour montrer qu'il se dé-

pouillait de toute affection terrestre, pour se fermer le cœur de ses parents, pour s'isoler complètement et pour se mettre dans la nécessité de persévérer dans le jésuitisme; enfin on lui signifiait qu'il ne pouvait entretenir au dehors aucune communication, aucune correspondance, sans la permission expresse de ses supérieurs, qui liraient avant lui les lettres qui lui seraient adressées, et qui auraient la faculté de les brûler ou de les lui rendre, suivant qu'ils le jugeraient convenable, en vertu de ces paroles du Christ: « Celui qui ne hait » point son père, sa mère, et même son âme, ne peut être » mon disciple. » On lui demandait s'il consentait à être mort au monde et à vivre pour le pape; s'il consentait, pour humilier son orgueil, à ce que ses erreurs et ses défauts fussent découverts aux supérieurs par d'autres frères, comme aussi à dévoiler les défauts, les erreurs et les actions des autres, quand il en serait requis; enfin s'il se soumettait d'avance à toutes les corrections qui pourraient lui être infligées, ainsi qu'à toutes les épreuves d'usage.

Ces épreuves étaient au nombre de six principales: la première consistait à passer quelques mois dans des exercices spirituels, à examiner sa conscience, à s'exercer dans l'oraison mentale ou vocale, à méditer sur les mystères de la religion, à détester ses péchés et à faire une confession générale; la seconde épreuve était de servir pendant un mois dans un hôpital, de soigner les malades et de panser ceux dont les plaies étaient les plus infectes et les plus hideuses; la troisième consistait à voyager un autre mois sans argent et à mendier de porte en porte pour s'accoutumer aux refus et aux privations; la quatrième était de remplir les offices les

plus vils dans une maison de la société; la cinquième consistait à catéchiser les enfants et les personnes peu instruites, soit en public, soit en particulier; la sixième enfin obligeait les néophytes à se produire pour prêcher et pour confesser, selon l'exigence des temps, des lieux et des personnes. La maladie la plus grave ne dispensait point le novice des devoirs qu'il devait remplir.

Toutes ces épreuves terminées, on demandait au postulant s'il était gradué dans les arts, dans la théologie ou dans le droit canonique; s'il possédait assez de mémoire pour bien apprendre et bien retenir ce qu'il étudiait, si son intelligence concevait avec rapidité, si ses goûts le portaient à l'étude, et si sa santé ne souffrait pas d'une application constante, enfin s'il se sentait assez robuste pour supporter les travaux requis par la société, soit dans l'étude, soit dans la prédication ou dans l'enseignement. Lorsque l'aspirant jésuite était revêtu du caractère sacerdotal, il devait s'en dépouiller pendant la durée de son noviciat, et il lui était même interdit de célébrer publiquement la messe avant d'avoir appris des supérieurs de son ordre comment on procédait à la célébration selon le rite de la société.

Quels que fussent le rang et le savoir du postulant, on lui donnait à remplir les fonctions les plus viles dès qu'il était promu au grade de coadjuteur temporel. Les coadjuteurs étaient de deux espèces: ceux qui se trouvaient dans les ordres s'appelaient coadjuteurs spirituels, et les laïques étaient nommés coadjuteurs temporels; tous, lettrés ou non, ne pouvaient exercer dans la société que des emplois manuels. Les coadjuteurs et les écoliers, après deux années

de noviciat, étaient enfin admis dans la société et ne pouvaient plus s'en séparer; néanmoins, s'ils trompaient l'un de leurs supérieurs, on se réservait le droit de les renvoyer, et dès lors ils étaient entièrement dégagés de leurs obligations envers la compagnie et relevés de leurs vœux. Tels étaient les points fondamentaux qui constituaient le code des jésuites. Plus tard des modifications importantes furent introduites dans les règlements de la société, et les jésuites professèrent des doctrines tellement subversives, que les papes et les rois se virent contraints de mettre un frein à leur ambition et à leur immoralité.

Pendant que sa Sainteté organisait la milice sacrée qui devait porter la bannière du despotisme pontifical dans toutes les contrées du monde, les habitants de Pérouse se déclaraient en pleine insurrection et chassaient de leurs murs les collecteurs romains ainsi que le légat. Aussitôt Pierre-Louis Farnèse, en sa qualité de gonfalonier de l'Église, marcha sur la ville rebelle à la tête d'une armée de bandits qui ruinèrent la province, incendièrent les fermes, massacrèrent les cultivateurs, arrachèrent les arbres fruitiers et noyèrent les bestiaux. Après deux mois de siège, les habitants, privés de vivres et de munitions, déposèrent les armes et se rendirent à discrétion au bâtard du pape. Ce monstre, au lieu d'user de clémence envers les vaincus, fit arrêter tous les notables, ordonna qu'ils fussent décapités, pendus ou brûlés; il fit violer les femmes et les filles par ses soldats, et se réserva les jeunes garçons pour ses débauches. Ensuite, pour prévenir le retour de semblables révolutions, il fit élever une forteresse; comme si des murailles ou des tours pouvaient

garantir les tyrans de la haine des peuples, et comme si l'homme déterminé ne savait pas se défaire de ceux qui asservissent sa patrie. Les plans de ce château fort furent exécutés par Michel-Ange, le dernier de la pléiade des grands artistes qui eût survécu aux Médicis.

Déjà Bramante, Raphaël, San Gallo, avaient été moissonnés par la mort, et Michel-Ange restait seul pour les remplacer et pour illustrer le règne de Paul III; son admirable génie suffit à une tâche si difficile; et, se triplant pour ainsi dire, il créa trois chefs-d'œuvre dans la peinture, dans la statuaire et dans l'architecture. Il fit son sublime tableau du Jugement dernier, la statue de Moïse sur le tombeau de Jules II, et les dessins de la basilique de Saint-Pierre, qu'il modifia sur les anciens plans et qu'il réduisit à la forme d'une croix grecque. A ces titres à l'admiration de la postérité, Michel-Ange joignit le plus pur désintéressement, et refusa un traitement de six cents écus romains que le pape avait affecté à ses fonctions d'architecte de la cathédrale; il travailla dix-sept années sans émoluments à la construction de la coupole de Saint-Pierre, et il eut la gloire de terminer le plus magnifique monument que les siècles passés nous aient légué.

Quant à Paul III, sur lequel des écrivains catholiques reportent une part de l'admiration des hommes pour ces glorieux travaux, il s'occupait simplement à promulguer des bulles qui autorisaient l'institution des jésuites, malgré la vive opposition de quelques cardinaux, qui regardaient un ordre de religieux organisé d'après de tels principes comme le plus antichrétien de tous les ordres de moines. Le saint-père ne s'inquiéta pas des murmures de ses prélats; il con-

sidéra que ces fanatiques pouvaient rendre d'immenses services au saint-siège, et il les protégea de toute la force de son autorité.

En effet, la papauté avait grand besoin d'aide et de secours. L'Angleterre avait entièrement secoué le joug de Rome; il n'existait presque plus de vestiges du catholicisme dans toute l'Allemagne; Luther et Mélanchthon accroissaient chaque jour le nombre des protestants; la Suisse, le Piémont, la Savoie et tous les pays circonvoisins étaient entièrement convertis aux doctrines de Zwingle et de son disciple OEccolampade; Calvin, quoique retiré à Genève, inondait la France de ses écrits, appelait à la réforme toutes les provinces méridionales; et ses doctrines se propageaient avec une rapidité surprenante même au delà des Alpes, jusque dans le cœur de l'Italie.

Paul III lança immédiatement ses cohortes de jésuites; il les dissémina dans toutes les régions, il les envoya dans les deux hémisphères; aux uns il confia la mission de s'introduire dans les cours, de se faire confesseurs de rois, pour lui révéler ensuite les secrets d'état; aux autres il commanda de prêcher les peuples, de s'emparer de l'enseignement des enfants, afin de corrompre leurs mœurs, et d'en faire de nouveaux séides dévoués à la théocratie. Partout les jésuites cherchèrent à augmenter leur milice et multiplièrent d'une façon prodigieuse; mais, quoiqu'ils eussent déjà obtenu assez d'influence sur Charles-Quint pour le décider à convoquer une diète à Ratisbonne et à prendre des mesures énergiques contre les luthériens, ils ne purent arrêter les progrès de la réforme en Allemagne.

Malgré les efforts de Gaspard Contarini, légat du pape, et des disciples d'Ignace de Loyola qui l'accompagnaient, l'assemblée de Ratisbonne refusa de prendre une détermination contre les luthériens. Furieux de ce désappointement et ne sachant sur qui se venger, les jésuites accusèrent Contarini d'avoir trahi la cause du catholicisme en reculant devant des mesures de vigueur, et ils écrivirent secrètement à Paul pour dénoncer le légat. Lorsque le cardinal fut de retour à Rome, il subit un interrogatoire sévère, et donna de telles explications, que sa Sainteté fut obligée de convenir que les jésuites étaient d'infâmes calomniateurs, et que les mesures de vigueur qu'ils proposaient contre l'Allemagne étaient de nature à compromettre l'existence de la papauté au lieu de la sauver. Néanmoins il ne leur adressa personnellement aucun reproche; au contraire, il écrivit à ceux de la société qui étaient restés auprès de Charles-Quint pour surveiller sa conduite, qu'il les aimait davantage, même à cause de ce qu'ils avaient écrit sur Gaspard Contarini; que leurs accusations contre ce prélat étaient autant de preuves nouvelles de leur zèle pour le service de la religion; qu'il les pria d'user de leur influence sur l'empereur pour qu'il se montrât docile au saint-siège, et pour lui inspirer l'idée de solliciter du pape la faveur d'une entrevue à Lucques, afin d'aviser aux moyens d'exterminer les hérétiques et de décider de l'opportunité d'une nouvelle croisade contre les Turcs.

Grâce à l'intervention du confesseur de Charles-Quint, les choses se passèrent comme le pape le désirait; les conférences eurent lieu à Lucques, dans l'appartement même de sa Sainteté, et l'empereur adopta les résolutions qu'il put à

Paul III de lui proposer. Ensuite les deux souverains se séparèrent: le pape retourna immédiatement à Rome, et deux jours après son arrivée, il fit publier dans toutes les villes de l'état ecclésiastique un jubilé, avec distribution et vente d'indulgences ordinaires et extraordinaires pour appeler la protection du ciel sur la personne de l'empereur, et pour obtenir le succès de ses armes dans la lutte qu'il allait engager contre les ennemis de la foi chrétienne. En même temps il lança une bulle pour la convocation d'un concile général, et désigna la ville de Trente comme le lieu des réunions. Sa Sainteté ordonnait dans son décret aux patriarches, aux métropolitains, aux évêques, à tous ceux qui par leur rang ou par leurs dignités avaient voix délibérative dans les assemblées œcuméniques, de s'y trouver au 1^{er} novembre 1542, afin que l'on pût traiter avec succès de l'union et de la concorde des princes, des peuples et de l'Église, ainsi que des moyens de s'opposer aux entreprises des hérétiques et des infidèles.

Le souverain pontife savait parfaitement que l'époque de la convocation du concile coïncidait avec celle qui était fixée pour la rupture de la paix entre François I^{er} et Charles-Quint. Les jésuites attachés à la cour de ces princes l'avaient également instruit que le roi de France venait de conclure une alliance avec Gustave Wasa, roi de Suède, et que le dauphin marcherait sur Perpignan pendant que les armées françaises envahiraient à la fois le Piémont et la Flandre. D'autre part, sa Sainteté savait que l'empereur devait envoyer des troupes sur les points menacés; elle espérait que les prélats allemands n'oseraient pas sortir de leurs diocèses, soit par crainte de tomber entre les mains de leurs ennemis, soit par la nécessité

de ne pas abandonner leurs Églises dans des circonstances aussi désastreuses, et que de cette manière la majorité lui serait acquise.

Paul III ne voulut pas proroger l'ouverture des sessions, quelques instances qu'on lui en fit. A l'époque fixée il envoya à Trente, Pierre-Paul Paris, Jean Moron et Renaud de Poole en qualité de légats, avec mission de sonder adroitement les opinions des ambassadeurs et des prélats qui se présenteraient au concile, sans toutefois leur donner occasion de se prononcer en public. Il leur était enjoint d'adresser des rapports à Rome sur cet objet, et de ne rien faire autre sans nouvelles instructions. Mais il advint que les Allemands, sur lesquels sa Sainteté n'avait point compté, se présentèrent en grand nombre et se montrèrent des plus empressés à réclamer l'ouverture du concile. Le pontife, instruit par ses légats qu'il était à craindre que leurs adversaires fussent les plus forts, prit alors une détermination extrême, et renvoya l'ouverture du synode à un temps plus éloigné. Personne ne fut dupe de la tactique du saint-père; et cette mesure, qui montrait que la cour de Rome redoutait une défaite, devint cause qu'un grand nombre de fidèles renoncèrent au catholicisme pour embrasser la religion réformée.

Parmi les papistes qui désertèrent les rangs de l'Église romaine, les historiens citent Bernardin Ochini ou Okini, général des capucins, homme d'une vie exemplaire, qui fatigué de prêcher inutilement contre les désordres des couvents et de supplier le pape de prendre une décision sur ce grave sujet, sans pouvoir obtenir de réponse, abjura le catholicisme et se retira à Genève, où il épousa une jeune fille

de Lucques. Ils citent encore Herman, métropolitain de Cologne, de l'illustre maison des comtes de Weiden, qui, désespérant du salut de l'Église, fit venir le prédicateur protestant Martin Bucer, et l'établit dans la ville de Bonn, dépendante de son diocèse. L'année suivante, il appela auprès de lui Mélanchthon, Prétorius et quelques autres célèbres docteurs luthériens pour l'aider à propager les nouvelles doctrines : mais comme un grand nombre de jésuites s'étaient déjà abattus dans cette province, son projet de réforme éprouva une grande opposition de la part de son clergé et du chapitre de Cologne, qui appela au pape et à l'empereur des ordonnances de l'archevêque.

Paul adressa une lettre de félicitation aux ecclésiastiques de Cologne, et les exhorta à persévérer dans la bonne voie et à empêcher que celui qui prenait le titre de métropolitain de leur ville n'infectât les habitants de ses erreurs. « Ne le » reconnaissez point, ajoutait-il, comme votre pasteur, » mais comme votre ennemi; et élevez-vous contre lui, » comme David s'est élevé contre Goliath. »

Charles-Quint félicita également le chapitre de Cologne de la résistance qu'il opposait aux errements du prélat; néanmoins il ne donna pas une grande importance à cette affaire, étant lui-même occupé à poursuivre les hostilités avec la France pour la possession du duché de Milan.

Comme ni François I^{er} ni Charles-Quint ne voulaient abandonner leurs prétentions sur cette riche province en faveur l'un de l'autre, le pape espéra qu'il pourrait profiter de leurs discordes et prendre pour son neveu le duché qui était en litige. Il s'en ouvrit d'abord à François I^{er}, qui ne parut pas